



Compte rendu Conseil d'administration n°5

Réunion du 28 avril 2026

Le président ouvre la séance, 20 personnes sont présentes. Le quorum est atteint.

PRÉSENTS : <u>Equipe de direction</u> : M. KANOUNI, Mme SILVESTRI, M.DJELALLI , Mme EVEN SCHINDLER <u>Représentants des collectivités locales</u> : <u>Personnalité qualifiée</u> : <u>Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation</u> : Mme ATHIMNI, M.ALBRECHT, Mme KELLER, , Mme LOUIS <u>Représentants des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service</u> : M. BENJADDI, M.DIOP, Mme KLEIN <u>Représentants des parents d'élèves</u> : M.KHAMBOUBI, Mme DATSO, M.ZUBER, Mme TRILLO <u>Représentants des élèves</u> : Mme GRUEL Mytyl, M. KOC Abdurrahman, M. OPSHTEIN Noé, Mme MESKINI Lina Invité : M.Trochain	PRÉSIDENT : M.KANOUNI SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.DJELLALI
--	--

Compte-rendu rédigé avec l'aide de l'application dicte AI.

Le compte-rendu du dernier C. A sera adopté à la séance prochaine .M. Trochain n'est pas présent au début du CA, le Proviseur propose de débiter par les autres points en attendant son arrivée.

1. Bilan du format des conseils de classe de Seconde (point 3 de l'ordre du jour)

La séance s'ouvre sur un bilan de l'expérimentation menée cette année sur le format des conseils de classe de Seconde pour les deux premiers trimestres. Ce nouveau format se décomposait en deux temps : une partie collective de 30 minutes suivie d'entretiens individuels pour chaque élève avec un binôme d'enseignants. L'objectif était d'évaluer la pertinence de ce dispositif pour mieux accompagner les élèves.

Le bilan, basé sur les retours d'une vingtaine d'enseignants, est mitigé. Le format est jugé globalement "pertinent et assez intéressant", et le travail en binôme pour les entretiens a été "très apprécié". Cependant, plusieurs points faibles ont été identifiés, notamment au second trimestre (T2).

Le principal point de friction concerne la durée de la partie collective, jugée unanimement trop courte (30 minutes). Les enseignants, et en particulier les professeurs principaux, ont exprimé un manque de temps pour un échange approfondi sur les élèves et les vœux d'orientation. Comme le souligne un professeur principal,

L'efficacité du dispositif a également été questionnée au T2. Si les entretiens du premier trimestre (T1) ont eu un impact notable sur les élèves, les motivant à s'améliorer, cet effet s'est estompé au T2.

Un autre problème majeur soulevé est l'absentéisme élevé des élèves aux entretiens du T2, avec près de la moitié d'une classe absente dans un cas. La gestion de cet absentéisme est une préoccupation pour l'équipe pédagogique.

Face à ce bilan, la discussion s'oriente vers un ajustement du dispositif pour l'année suivante. La recommandation principale est de conserver ce format d'entretiens individuels uniquement pour le premier trimestre, où son impact est le plus positif. Une autre piste évoquée est de déconnecter ces entretiens du conseil de classe pour leur donner un cadre différent.

Pour le troisième trimestre de l'année en cours, il est confirmé que les conseils de classe de Seconde se tiendront au format "classique", sans entretiens individuels.

2. Calendrier de fin d'année scolaire (questions diverses)

Calendrier détaillé

Le calendrier présenté est dense et stratégique, notamment pour les classes à examen :

- **Conseils de classe de Seconde** : 28 et 29 mai. Cette date précoce est nécessaire pour gérer les procédures d'appel en cas de désaccord sur l'orientation, en respectant les délais de réflexion des familles.

- **Conseils de classe de Première** : Mercredi 3 juin.

- **Conseils de classe de Terminale** : Jeudi 4 juin.

- **Grand Oral blanc (Terminales)** : 27, 28 et 29 mai.

- **Épreuves de spécialité (ECE, oraux)** : Semaine du 1er juin. –

Arrêt des cours : Mardi 9 juin au soir, pour préparer les salles pour les épreuves écrites.

Un accent particulier est mis sur la lutte contre l'absentéisme au troisième trimestre pour les élèves de Terminale. Il est rappelé que la mention "Doit faire ses preuves pour le baccalauréat" sur le livret scolaire, souvent liée à un absentéisme élevé, peut priver un élève d'une aide du jury pour l'obtention du diplôme voire d'une mention. Les parents sont invités à relayer ce message crucial.

La complexité de l'organisation des conseils de classe est également soulignée, avec la nécessité de concentrer les réunions pour les tenir le plus tard possible tout en respectant les contraintes des examens et des procédures d'appel.

3. Projets d'aménagement et d'infrastructure (questions diverses)

Le CE fait un point sur plusieurs projets d'aménagement visant à améliorer le cadre de vie de l'établissement. Ces projets, menés en collaboration avec la Région, concernent à la fois des aspects artistiques, écologiques et pratiques.

Restauration de la sculpture "Calder"

Le projet de restauration de la sculpture "Calder" a connu une avancée significative. Après un désaccord avec la fondation Caldaire sur le choix du restaurateur, un accord a été trouvé sur un conservateur basé à Paris, M. Eric Duplan. Le financement est assuré par une dotation de 25 000 € de la Région (région de

l'Est) dans le cadre de la transition écologique, qui a été confirmée. L'espoir est que ce projet se concrétise "dans les prochains mois.

Dans la continuité du projet "Calder", d'autres aménagements sont prévus :

- **Cour intérieure** : Un projet de réaménagement de la cour (côté arbres et bancs en béton) est envisagé, piloté par la Région qui dispose d'une expertise en la matière. L'objectif est de créer un espace "plus sympa" et plus confortable pour les élèves.
- **SAS d'entrée** : Une demande a été réitérée pour couvrir le SAS d'entrée de l'établissement, afin d'offrir un abri aux élèves en cas d'intempéries. Une promesse a été faite pour une réalisation "sans doute l'année prochaine".

4. Bilan des actions sur la santé mentale (questions diverses)

Détail des actions menées

L'établissement a déployé un programme riche et varié sur le thème de la santé mentale :

- **Pour les Secondes** : Chaque classe a bénéficié d'un événement majeur, incluant des séances de théâtre-forum sur la gestion des conflits, des interventions de journalistes sur le lexique de la santé mentale, et des ateliers sur le lien entre l'art et le bien-être.
- **Pour les Premières** : Des interventions du partenaire Village ont eu lieu sur les dangers des algorithmes des réseaux sociaux. Le retour des élèves indique que, bien que déjà informés, ces rappels sont jugés utiles.
- **Pour les Terminales** : Des séances de sophrologie ont été proposées pour la gestion du stress pré-examens.
- **Conférences transversales** : Une conférence avec le responsable du service psychiatrique pour adolescents de l'hôpital d'Hautepierre a été un grand succès auprès des élèves et des adultes, et il est suggéré de la reconduire.

Malgré le succès de nombreuses actions, un point faible a été noté : le manque de participation à certaines conférences, notamment celle à destination des parents. Il s'agira de réutiliser les présentations de qualité faites par les élèves ambassadeurs lors de la réunion de rentrée des parents de Seconde pour garantir une plus large audience.

Mme Even Schindler souligne que l'établissement est reconnu comme "un peu précurseur" sur ce sujet, servant de modèle à d'autres. La thématique de la santé mentale est amenée à devenir une composante structurelle de l'accompagnement des élèves, à l'image du programme pHARe. Le travail réalisé cette année constitue une base solide pour les actions futures.

5. Présentation et approbation du compte financier 2025 (point 1 de l'ordre du jour)

Ce point central de la séance est consacré à la présentation détaillée du compte financier de l'exercice 2025. La présentation se fait en deux temps : le compte de gestion de l'ordonnateur présenté par M. DJELLALI, puis l'analyse de l'agent comptable (M. Trochain). Il s'agit du premier exercice sous le nouveau système comptable OPALE.

Compte-rendu de gestion de l'ordonnateur

Voir Pièce jointe

Vote et approbation

Suite à ces présentations , le conseil d'administration procède au vote.

Décision 1 : Le conseil d'administration approuve le compte financier sans réserves

Décision 2 : Le conseil d'administration approuve l'affectation du résultat de -61 133,99 € en déduction des réserves du service général (-54 638,49 €) et du service de restauration (-6 495,50 €). La décision est adoptée à l'unanimité.

Le chef d'établissement conclut en remerciant chaleureusement les services de gestion pour leur travail rigoureux.

6. Approbation des contrats et conventions (point 2 de l'ordre du jour)

Conventions soumises au vote

Une série de conventions, principalement financées par la dotation "Animation de la Vie Lycéenne" (AVL) de la Région, est présentée pour approbation :

- **Actions de santé mentale et de lutte contre le décrochage** : Conventions avec Crisis (intervention en philosophie), TestLab (accompagnement d'élèves en difficulté), Fugue 31 (atelier théâtre), Acte (théâtre-forum).
- **Vie lycéenne** : Convention avec un DJ pour la soirée dansante.
- **Projets artistiques et culturels** : Convention avec la compagnie Tsim Tsoum (ateliers théâtre/masque) et une convention pour une résidence de danseurs.
- **Aide aux devoirs** : Convention avec l'ARES pour régulariser le partenariat, sans impact financier.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer l'ensemble des conventions présentées. La décision est adoptée à l'unanimité.

Autres votes

- **Modification du don de la MDL** : Le don de la Maison Des Lycéens pour les voyages scolaires avait été voté à 12 € par élève. Il est demandé de le ramener à 10 € par élève pour les 2 voyages. Le CA accepte le don à l'unanimité.

La modification du don de la MDL à 10 € par élève est approuvée à l'unanimité.

- **Autorisation annuelle de signature** : Pour simplifier et accélérer certaines procédures de paiement, , il est demandé au CA d'autoriser le chef d'établissement à signer les contrats et marchés s'inscrivant dans le cadre de l'exercice budgétaire annuel, comme le permet le code de l'éducation.

- Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer les conventions et marchés à incidence annuelle dans le cadre du budget voté. La décision est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à l'issue de ces votes.